

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 13 octobre 2016

L'an deux mille seize et le 13 Octobre 2016 à 20 heures 30 minutes, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

### **PRESENTATION DU PROJET VOISIN VIGILANT PAR LA GENDARMERIE DE PONT DE VAUX / SAINT LAURENT**

Le conseil municipal reçoit l'adjudant-chef Bertrand ROUX de la brigade de Saint Laurent et l'adjudant Laurent DUFROUX de la brigade de Pont-De-Vaux afin de présenter la participation citoyenne : ils expliquent que ce dispositif a pour vocation de mettre en place un comportement civique et solidaire. L'objectif étant de rétablir la communication entre voisins afin d'améliorer le lien social et de rétablir le sentiment de sécurité. Ils rappellent que ce dispositif est passif, c'est-à-dire qu'aucune patrouille ou ronde ne devra être mise en place par les habitants. Il s'agit pour chacun d'être plus attentif aux comportements suspects.

Des voisins référents seront choisis sur la base du volontariat et leur identité sera complètement anonyme. Leur rôle sera de faire le lien entre les habitants de Chevroux et la gendarmerie.

Les gendarmes informent le Conseil que ce dispositif a déjà permis dans les communes qui l'ont mis en place de réduire de 20 à 40% les cambriolages et d'augmenter les interpellations en flagrants délits.

Par la suite, une présentation de la gendarmerie au public devra être mise en place lors de laquelle un appel aux volontaires pour être voisins référents sera effectué.

Le conseil, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE d'installer le dispositif de participation citoyenne dans la commune de Chevroux.

DECIDE que la réunion d'information au public se déroulera le 28 novembre 2016 à 19h30 à la salle des fêtes de la commune.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Monsieur le Maire et son Conseil remercie l'adjudant-chef ROUX ainsi que l'adjudant-chef DUFROUX pour leur présentation et leur venue.

### **COMMISSION FINANCES ET SOCIALE**

#### **MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Monsieur le Maire informe son conseil que le nouveau régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) doit être mise en place avant le 1er janvier 2017. Il propose la répartition suivante :

Cadres d'emplois	Groupe	Montant de Base	
		IFSE	CIA
Adjoint Administratif Adjoint technique Responsable	C1	250	0
Adjoint technique ATSEM	C2	0	0

Le Conseil, après en avoir délibéré  
A l'unanimité,  
ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

### **DECISION MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe son Conseil que la somme de 5 016 euros sera prélevée sur le compte 73925 (Fond péréq interco et commun) du budget communal au titre de participation au fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il informe son conseil qu'afin de rééquilibrer ce compte, il convient de diminuer l'article 60612 (énergie électricité).

DEPENSE	RECETTE
Article D60612 : - 1 900.00 €	Article D73925 : + 1 900.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

### **CONTRAT INTERVENANT TAP**

Monsieur le Maire informe son conseil que la mise en place des Temps d'Activité Périscolaires nécessite l'intervention d'un intervenant supplémentaire le mardi et le vendredi, M Florian GARCIA, professeur des écoles à Chevroux propose de les animer.

Le Conseil, après en avoir délibéré  
A l'unanimité,

DECIDE de recruter Monsieur Garcia, enseignant à Chevroux pour des heures de remplacement de Temps d'Activités Périscolaires chaque semaine d'école du 01/09/2016 au 05/07/2017.

DECIDE De fixer la rémunération de Monsieur Garcia selon les taux en vigueur (applicables au 01/07/2010)

### **PRIME ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe son Conseil que la commune a touché une subvention de 3 857.84€ au titre d'aide à la performance épuratoire année 2016 pour le site du chef-lieu et une de 2 868.23€ pour le site de Fayolle.

## **COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS**

### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'une refonte du règlement intérieur du cimetière est nécessaire. Pour cela, Il annonce qu'une commission spéciale aura lieu le lundi 21 novembre à 19h00.

## **ECOLE PRIMAIRE, DEVIS MUR + CHAUFFAGE**

Monsieur le maire informe son Conseil que suite à l'accident qui s'est déroulé le 12 septembre 2016 à l'école primaire a eu lieu une réunion d'expertise au cours de laquelle les experts des deux parties ont accepté les 2 devis suivants:

- Devis Deschamps concernant la dépose et évacuation de la pompe à chaleur accidentée ainsi que la fourniture et pose d'une nouvelle pompe à chaleur pour un montant de 14 850€ TTC
- Devis Lussiana pour la construction d'un mur de clôture remplaçant le grillage accidenté pour un montant de 5 293.92€ TTC.

## **SUBVENTION SECURISATION ETABLISSEMENT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe son Conseil que l'Etat a décidé de débloquent des subventions pour la sécurisation des établissements scolaires. Une demande de subvention a donc été déposée concernant la construction d'un mur de clôture à l'école primaire.

Monsieur le Maire, après discussion avec son Conseil a également décidé de mettre en place une étude lui indiquant les dispositifs possibles et les plus adaptés à mettre en place pour sécuriser le carrefour de la route de Boissey et Dommartin.

## **PROJET SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

Un adjoint du maire expose la première esquisse de la salle Multifonctionnelle reçue de l'architecte RBC.

Monsieur le Maire prévoit une réunion de commission le mercredi 19 octobre à 20h30 afin de faire les dernières remarques à améliorer concernant cette esquisse.

## **MISSION SPS ET BUREAU DE CONTROLE**

Monsieur le Maire expose à son conseil qu'étant donné l'avancement du projet de la construction de la salle multifonctionnelle, une entreprise pour la mission SPS ainsi qu'une entreprise pour le contrôle technique doivent être désignées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à consulter des entreprises pour répondre à ce besoin.

## **ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES**

Monsieur le Maire propose à son Conseil de souscrire une assurance dommages-ouvrages concernant le chantier de la construction de la salle multifonctionnelle.

Monsieur le Maire invite son conseil à délibérer.

Le résultat du vote du Conseil Municipal est le suivant :

0 voix pour ,10 voix contre, 3 Abstentions

DECIDE de ne pas souscrire à une assurance dommages-ouvrages.

## **URBANISME**

### **DOSSIER EN COURS**

Monsieur le Maire expose à son Conseil un futur projet de construction sur la commune de Chevroux. A l'arrière de la Serve neuve devraient être construit un lotissement d'une douzaine de Villa type F3/F4.

## **COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Un conseiller fait le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Communautaire du 26 septembre 2016.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer pour approuver l'adhésion de la Communauté de communes de Pont de Vaux au futur syndicat mixte.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du projet de statut de ce syndicat mixte, qui sera la structure porteuse du SCOT Bresse Val de Saône. Le syndicat sera administré par un comité syndical composé de 39 délégués élus par l'organe délibérant de chaque communauté de communes composant le syndicat. La répartition des 39 délégués entre les membres du syndicat s'effectue à concurrence de 1 délégué par commune.

PREND ACTE de son périmètre correspondant au périmètre des EPCI favorables à leur adhésion, à savoir la Communauté de communes de Pont de Vaux, la Communauté de communes du canton de Pont de Veyle et la Communauté de communes du Pays de Bâgé

AUTORISE la Communauté de communes de Pont de Vaux d'adhérer à ce Syndicat Mixte.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **COURRIER DE FUSION DES CENTRES DES FINANCES PUBLIQUES DE PONT DE VAUX ET SAINT LAURENT**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il a été informé par courrier du directeur départemental des finances publiques de l'Ain, Francis BONNET, que l'activité de la trésorerie de Pont de Vaux sera transférée à la trésorerie de Saint Laurent entraînant la fermeture de cette première au 31 décembre 2016.

### **FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe son Conseil que les dernières réunions de communauté de communes ont permis la visite des déchetterie de Feillens et de Pont de Vaux afin d'harmoniser au mieux leurs procédés.

## **COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES**

### **ORGANISATION DU BANQUET**

Monsieur le Maire informe son Conseil que le banquet des sapeurs-pompiers aura lieu le samedi 10 décembre 2016.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INFORMATION COURRIER**

Monsieur la Maire informe son Conseil de la réception d'un courrier du comité départemental de fleurissement informant que Chevroux n'a pas été classée.